



Essai d'analyse des dimensions clés de la gouvernance de l'eau en Algérie à travers la théorie des biens communs et de la valeur publique

An attempt to analyse the key dimensions of the water governance in Algeria through the theory of common goods and public value theory

Lounas HADDADI

Université Mouloud MAMMERI de Tizi-Ouzou

Algérie

lounas.haddadi@ummo.dz

Received: 18/02/2025

Accepted: 15/03/2025

Published: 27/04/2025

Résumé :

Ayant un climat semi-aride dans la partie Nord et plus aride en descendant vers le Sahara, l'Algérie est confrontée à l'une des problématiques de l'eau les plus importantes au monde ; d'ailleurs, elle est classée dans la catégorie des pays les plus touchés par le stress hydrique. Et, afin de relever ce défi millénaire, la puissance publique est contrainte de redoubler les efforts en la matière, en mettant en place une planification stratégique, devant être fondée sur une (re) ingénierie touchant, à la fois, aux aspects institutionnels et réglementaires, technico-financiers et sociaux ; l'objectif étant l'amélioration de la situation actuelle grâce à la mobilisation technico-financière et la participation des parties prenantes dans l'approvisionnement des populations en eau de qualité et en quantités suffisantes. De plus, l'implication citoyenne et de son engagement solidaire devra permettre de rationaliser l'usage de ce bien public commun, en préservant ainsi le bien-être collectif et la viabilité de l'espace vécu. Partant de certaines données et de notre connaissance portée sur le secteur de l'eau, présent article se veut une contribution analytique, sous certains aspects bien définis et pris pêle-mêle, afin de cerner les principaux contours qui président à la gouvernance de l'eau en Algérie.

Mots Clés: Eau ; Bien commun ; gouvernance ; action publique ; valeurs publiques.

Abstract :

With a semi-arid climate in the northern part and increasingly arid conditions as one moves towards the Sahara, Algeria faces one of the most significant water-related issues in the world; in fact, it is ranked among the countries most affected by water scarcity. In order to meet this millennial challenge, the government is compelled to intensify its efforts by implementing strategic planning, which should be based on a (re) engineering approach that simultaneously addresses institutional and regulatory, techno-financial, and social aspects. The goal is to improve the current situation through techno-financial mobilization and the involvement of stakeholders in ensuring the supply of quality water in sufficient quantities to the population. Moreover, citizen involvement and their collective commitment should help rationalize the use of this common public good, thereby preserving collective well-being and the sustainability of the lived environment.

Based on certain data and our knowledge of the water sector, this article aims to provide an analytical contribution, focusing on specific yet interrelated aspects, to outline the key elements governing water management in Algeria

Key Words: Water; commons good; governance; public actions; public-values.

JEL Classification : Q25 ; H41 ; D73

* Corresponding author: HADDADI Lounas (*lounas.haddadi@ummo.dz*)



Introduction :

Dans les analyses économiques contemporaines, la problématique de l'eau occupe une place centrale, d'abord en raison de sa rareté, car elle constitue la seule ressource minérale sans substitut possible, et ensuite en raison de son utilité inestimable pour la vie sur Terre. Pour appréhender pleinement les enjeux fondamentaux que cette problématique soulève pour les États, il est essentiel de la situer dans une perspective spatio-temporelle. Cela nécessite une attention accrue aux efforts requis pour limiter les effets néfastes et souvent dramatiques que peut engendrer la pénurie de cette ressource vitale, tant pour la vie humaine, végétale et animale que pour les activités économiques. Tout cela doit s'inscrire dans le cadre de principes de gouvernance durable, responsable et résiliente, visant à adapter les comportements, notamment humains, à la rareté croissante de l'eau.

Pour mieux anticiper les défis futurs, marqués par des incertitudes multiples liées à la rareté de cette ressource, les collectivités publiques doivent mettre en œuvre des mesures appropriées, en s'appuyant sur une analyse approfondie qui intègre les multiples dimensions de cette problématique. Cette approche globale exige une détermination sans faille et une forte capacité de résilience face aux changements imposés, ainsi que la mise en place de réformes et d'actions adaptées. L'objectif est d'assurer un approvisionnement suffisant en eau de qualité, à la fois pour les populations, pour l'agriculture, pour l'industrie et pour l'hygiène publique. C'est dans cette perspective, centrée sur l'offre d'une eau en quantité et en qualité suffisantes, que s'inscrit cette contribution.

Pour y parvenir, il convient d'adopter une approche analytique adaptée, permettant de concevoir des stratégies de développement durable qui prennent en compte les divers aspects liés à cette problématique. Ensuite, une coordination efficace entre les différentes institutions est essentielle pour protéger ce bien commun qu'est l'eau et pour mettre en œuvre des actions génératrices de valeur publique. Cela nécessite une connaissance approfondie et une maîtrise de l'espace étudié, afin de déterminer les valeurs à créer par chaque politique et action publique, conçues et mises en œuvre pour préserver les équilibres socio-économiques des institutions dans leur ensemble.

I. La gouvernance de l'eau en Algérie

Ce qui est essentiel dans tout processus visant un management efficace des ressources, quelle que soit sa nature, c'est cette volonté qu'ont les différents institutions et parties-prenantes pour améliorer les pratiques qui, par le passé, n'ont pas donné les résultats escomptés. Pour atteindre cet objectif, plusieurs enjeux doivent être placés au cœur de la démarche : l'efficacité productive, l'allocation optimale des ressources, la flexibilité des processus décisionnels, l'autonomie des structures opérationnelles et l'impact socio-économique durable des actions mises en œuvre. Ces éléments constituent les fondements de ce que l'on désigne communément par « gouvernance globale ». Dans cette perspective, il est indispensable de reconnaître le rôle central des institutions, qui doivent à la fois s'appuyer sur les enseignements du passé et se renouveler pour faire face aux défis actuels et futurs.



Rétrospectivement, la gouvernance des institutions chargées de missions de service public a subi des transformations profondes dans la plupart des pays développés, notamment à partir de la fin des années 1970 et au début des années 1980. Cette période a été marquée par l'influence croissante du courant néolibéral, qui a cherché à réformer le fonctionnement traditionnel de l'État-providence et de ses institutions. Parmi les mesures phares figurent la privatisation de certains services publics et l'introduction de pratiques de management issues du secteur privé. Ces changements ont touché de nombreux domaines, y compris celui des ressources en eau, qui n'a pas échappé à cette tendance. Ainsi, la gestion des ressources en eau illustre parfaitement les tensions et les adaptations nécessaires entre les logiques publiques et privées, tout en mettant en lumière les défis liés à la durabilité et à l'équité. Cette évolution souligne l'importance de mettre en place une approche de gouvernance équilibrée, capable d'intégrer les impératifs économiques, sociaux et environnementaux ; et ce, tout en s'adaptant aux réalités locales et aux enjeux globaux. Une telle approche est essentielle pour garantir une gestion des ressources à la fois efficace et responsable, répondant aux besoins actuels sans compromettre ceux des générations futures.

Parallèlement aux enjeux liés à la disponibilité de la ressource, fortement affectée par le changement climatique, des efforts considérables ont été déployés pour promouvoir le droit humain à l'eau et résoudre les conflits liés aux eaux souterraines et aux fleuves transfrontaliers, parfois partagés par plusieurs pays. Il est important de noter que ces conflits ne sont pas qu'internationaux ; des tensions peuvent également surgir entre régions ou localités d'un même territoire. D'où la nécessité d'une intervention publique pour garantir une répartition équitable, faisant de l'eau un bien commun unique, ce qui justifie pleinement l'analyse des communs.

1. Les dimensions principales de la chaîne de valeur de l'eau

La chaîne de valeur de l'eau évoque potentiel extraordinaire devant renforcer la capacité des États à gérer de manière optimale la disponibilité, la valorisation et l'utilisation rationnelle de cette ressource essentielle. À titre d'exemple, le traitement des eaux usées s'affirme comme un axe stratégique prioritaire, générant une valeur ajoutée significative, notamment dans le secteur de l'hydraulique agricole. Parallèlement, le dessalement de l'eau de mer émerge comme une solution incontournable pour pallier les pénuries récurrentes, en particulier dans les régions arides et lors des périodes de forte demande estivale. Ces démarches mettent en lumière la nécessité de diversifier les sources d'approvisionnement et d'intégrer des technologies innovantes afin d'assurer un accès durable et équitable à l'eau, tout en répondant aux besoins croissants des populations et aux défis posés par les changements climatiques. En gros, une gestion intégrée et proactive de la chaîne de valeur de l'eau, combinant traitement des eaux usées, dessalement et adoption de pratiques durables, est indispensable pour sécuriser cette ressource vitale et garantir sa disponibilité pour les générations futures.

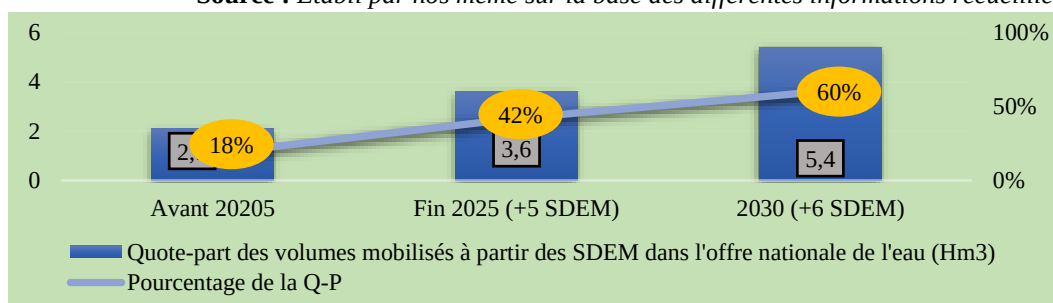
En termes d'infrastructures de stockage, les volumes mobilisables en Algérie sont fréquemment impactés par les conditions climatiques du pays, caractérisées par des périodes de sécheresse et un décalage saisonnier des précipitations, souvent



concentrées en novembre et mars. Et, pour faire face à la situation, les autorités ont mis en place une stratégie visant à augmenter les volumes mobilisables : **(a)** L'exploitation accrue des nappes du système aquifère du Sahara septentrional (SASS) dans le sud du pays, avec un volume actuel de 1,5 milliard de m^3/an , qui pourrait atteindre 2,5 milliards de m^3/an à l'avenir. Cette mobilisation vise à sécuriser l'approvisionnement en eau des régions du sud algérien, des oasis et des zones steppiques (Ghardaïa, Djelfa, Ouled-Djellal, Nâama, etc.) ; **(b)** La réduction du niveau de saumure (salinisation) des eaux d'Ain-Sahra pour fournir de l'eau potable à la wilaya de Tougourt ; **(c)** Le développement du dessalement d'eau de mer, avec 25 stations opérationnelles fin 2024 et 11 supplémentaires prévues (6 en construction pour fin 2025 et 5 programmées pour 2030); **(d)** Le renforcement des capacités de stockage des barrages et des systèmes de transfert existants grâce à deux approches complémentaires : l'approvisionnement via les stations de dessalement et l'interconnexion des barrages¹.

Graphique n° 01 : Évolution de la Quote-part du dessalement dans l'offre nationale de l'eau

Source : Établi par nos même sur la base des différentes informations recueillies



Sur le plan des ressources superficielles, l'Algérie compte 81 barrages qui sont en exploitation, dotés d'une capacité totale de 7738,15 milliards de m^3 , dont : **(a)** 11 barrages exploités antérieurement à 1962, d'une capacité de 509,018 Hm^3 ; **(b)** 35 barrages d'une capacité de 3195,02 Hm^3 , mis en œuvre entre 1962-1999 ; **(c)** 23 barrages exploités entre 200 et 2010 avec une capacité de 3004,55 Hm^3 ; **(d)** 12 barrages exploités entrés en exploitation depuis 2011, ayant une capacité de 1029,56 Hm^3 . Quant aux investissements publics en cours, le programme national a prévu quatre (04) autres barrages, d'une capacité de 284 Hm^3 , sont en cours de réalisation : Sidi-Khelifa (35 Hm^3) et Souk-N'telta (90 Hm^3) à Tizi-Ouzou, Bokhoufa dans la wilaya d'El-Taref (97,6 Hm^3) et Oued-Djedra à Souk Ahras (35 Hm^3).

Selon les données recueillies, le volume mobilisé pour 2022 et 2023 n'a pas dépassé le seuil de 3 millions m^3 ; il est de l'ordre de 2628,96 millions de m^3 , soit un taux de remplissage moyen de 34,66% pour l'année 2022. Pour ce qui est de l'année 2023, ce volume était de 2594,86 m^3 ; soit un taux de remplissage moyen de 33,57%. Eu égard de ces faibles volumes de mobilisation, dus essentiellement aux aléas du climat (de moins en moins de précipitations), le taux de prélèvement (déstockage), quant à lui, a atteint le seuil de 87%.



Graphique n° 02 : Présentation comparatives en matière de volumes mensuels mobilisés pour la période de 2022 et 2023



Source : Bilan d'exploitation- 2023 (Ministère de l'Hydraulique)

La répartition de ces volumes mobilisés de l'ensemble des 81 barrages du pays sur les 4 régions du nord, constitués en bassins hydrographique, peut être présentée dans le tableau suivant et le graphique lui correspondant :

Tableau n° 01 : Répartition des volumes mobilisés des barrages par région en millions de m³

	OUEST	CHELIFF	CENTRE	EST	TOTAL
2022	214,72	449,05	332,46	1632,74	2628,28
2023	171,16	229,65	299,71	1894,34	2594

Source : Bilan d'exploitation- 2023 (Ministère de l'Hydraulique)

En tenant compte des contraintes soulignées plus haut, l'impact du manque des précipitations exerce une forte pression sur les volumes mobilisés. Selon le bilan d'exploitation du ministère de l'Hydraulique pour l'année 2023, le volume mobilisation de l'eau pour les deux années de 2022 et de 2023 n'a pas dépassé le seuil de 03 Hm³ ; il est de l'ordre de 2628,96 Hm³, soit un taux de remplissage moyen de 34,66% pour l'année 2022. Pour ce qui est de l'année 2023, ce volume était de 2594,86 Hm³ ; soit un taux de remplissage moyen de 33,57%. Malgré cette situation, le taux de prélèvement (déstockage), quant à lui, a atteint le seuil de 87%.

2. L'organisation institutionnelle de l'eau en Algérie

En Algérie, le secteur de l'eau relève de la compétence du ministère de l'hydraulique ; et la chose la plus intéressante en évoquant cette organisation gouvernementale consiste à dire que depuis l'indépendance ce secteur est le plus instable dans l'histoire du pays. Cette instabilité, que nous n'exposerons pas en détail ici, est en fait la raison première de toutes les difficultés que connaît aujourd'hui le secteur dans son ensemble. Il y a de ce que nous avançons une allusion faite à l'intérêt grandissant que suscite la stabilité de l'environnement institutionnel. D'essence, ce dernier explore en particulier comment cette stabilité peut influencer la capacité des organisations à atteindre les objectifs qu'elles se fixent, lesquels constituent le socle



même de leurs missions fondamentales. Cette analyse vise à mettre en lumière les mécanismes par lesquels le cadre institutionnel façonne les dynamiques organisationnelles et détermine, en partie, leur réussite ou leurs limites.

Sur le plan organisationnel, le secteur comprend plusieurs structures organisationnelles, où chacune d'elles est investie d'une mission quelconque.

Tableau n° 02 : Quelques institutions de gouvernance de l'eau en Algérie

Catégorie	Structures	Missions et responsabilités
Ministère de tutelle	<i>Ministère de l'Hydraulique</i>	Surveillance, protection et sauvegarde des ressources Exécution des missions liées à la politique nationale
Gestion intégrée des ressources en eau	<i>Agence nationale de la gestion intégrée des ressources en eau (AGIRE)</i>	Gestion durable de l'eau ; réalisation des enquêtes, études et recherche liées au développement d'une approche de gestion intégrée des ressources.
Bassins hydrographiques,	<i>Agences de bassins hydrographiques (ABH), sous le contrôle de l'AGIRE</i>	Gestion intégrée des ressources en eau et coordination à l'échelle des bassins hydrographiques.
Établissement de gestion sectorielle-déconcentrée	<i>Agence nationale de l'Hydraulique (ANRH)</i>	Coordination des projets hydrauliques. Gestion des barrages et des transferts d'eau via l'Agence nationale des barrages et des transferts- ANBT
	<i>Agence nationale de l'irrigation et du drainage (ONID)</i>	Développement et optimisation de l'utilisation de l'eau pour l'irrigation.
	<i>Agence nationale de dessalement d'eau de mer</i>	Créée par Décret exécutif n° 23-103 du 7 mars 2023. Gestion des projets de dessalement d'eau de mer pour répondre aux besoins en eau potable.
Gestion de l'eau potable et assainissement	<i>Algérienne des eaux (ADE)</i>	Distribution de l'eau potable et gestion des réseaux d'assainissement.
	<i>Office national de l'assainissement (ONA)</i>	Gestion des systèmes d'assainissement collectif. Coordination avec les structures locales.
	<i>Structures spéciales (SEAAL, SEOR, SEACO)</i>	Gestion intégrée de l'eau et de l'assainissement dans les grands centres urbains.
Acteurs locaux	<i>Collectivités locales (communes et les assemblées populaires de wilaya- APW/APC)</i>	Gestion locale des ressources en eau. Coordination avec les acteurs régionaux et nationaux.
	<i>Direction d'hydraulique de wilaya (DHW)</i>	Mêmes missions que celles de l'AGIRE, mais à l'échelle locale des wilayas (Décret exécutif n° 02-187 du 26/05/2002. JORADP n° 38 du 29/05/2002.
	<i>Diverses associations et comités de villages (ACV)</i>	Gestion autonome des systèmes d'eau dans les zones rurales, à l'instar de de certains villages des wilayas de Béjaia et de Tizi-Ouzou – voir, HADDADI, L., & TITOUCHE, R. (2021). ; Préservation des ressources locales et promotion de la participation citoyenne.

Source : Établi par nos mêmes sur la base des lectures faites sur ce sujet

En analysant les institutions de l'eau en Algérie, chacun de nous peut avoir sa propre idée quant au rapport qu'il a et qui le lie à l'eau. Notre société, avec ses espaces culturels chargés d'histoire racontent l'eau différemment. Ce rapport est un fort lien, ancrée dans l'espace lui-même et dans les valeurs inhérentes au tissu social des territoires vécus, aux croyances partagées et à l'éthique collective liée à l'eau.



C'est précisément, à partir de cette perspective que nous retrouvons l'interprétation faite ou donnée par North à l'institution que nous exposerons subséquemment.

a. Quelques références théoriques relatives à l'étude des institutions et des mécanismes de gouvernance par arrangements institutionnels : L'étude de la gouvernance des biens communs met en lumière les mécanismes de coordination et de gestion collective nécessaires pour préserver des ressources partagées, tout en tenant compte des intérêts divers et parfois conflictuels des acteurs impliqués (institutions et structures organisationnelles et stratégiques de l'eau). Ces structures résultent d'arrangements adaptés à un environnement institutionnel spécifique, façonné par des contraintes et des principes qui lui sont propres, tout en faisant face aux multiples changements institutionnels, puisque l'incertitude y joue un rôle crucial.

Sur cette question des changements institutionnels, North. D (2005) écrit que, dans son introduction faite sur le processus du changement économique, l'évolution des structures politiques et économiques est essentielle pour comprendre les performances. Bien que ces structures réduisent l'incertitude, elles ne l'éliminent pas complètement, car elles sont influencées par des règles formelles et informelles imparfaites. L'analyse du changement repose sur l'institutionnalité des acteurs impliqués et leur capacité à comprendre les défis auxquels ils sont confrontés.

Selon North & Davis (1971 ; p. 6), l'environnement institutionnel se définit comme un ensemble de règles fondamentales politiques, sociales et juridiques qui structurent la production, l'échange et la répartition. Parmi ces règles figurent, par exemple, les droits de propriété et les droits contractuels, qui constituent la base de l'environnement économique. Cet environnement est façonné par des documents écrits (comme la constitution), l'interprétation qu'en fait le pouvoir judiciaire à travers ses décisions, ainsi que les préférences des citoyens concernant les institutions qu'ils souhaitent. Les auteurs insistent sur un point essentiel : une transformation institutionnelle ne peut être comprise qu'à travers la transformation elle-même. En effet, la capacité institutionnelle est un préalable nécessaire pour déterminer la faisabilité, l'ampleur et la nature des résultats de cette transformation (ou réforme).

Dans le langage courant, par les institutions il est souvent désigné les différents organismes et administrations publiques locales, nationales et/ou internationales. Or, ce concept recouvre des éléments aussi importants comme cela a été mis en avant par J-R. Commons (1931) et D-C. North (1991 & 1994). Pour Commons. J-R (1931 ; p 648), une institution est comme un mécanisme collectif qui organise, contrôle et libère l'action individuelle, influençant ainsi la gestion des transactions économiques. Elle peut se manifester sous forme de coutumes informelles ou de conventions organisées. Les individus participent à la négociation, à la gestion et au rationnement des transactions, tandis que les règles de travail imposées par le contrôle institutionnel déterminent ce qu'ils peuvent ou ne peuvent pas faire. Les idées principales de cette définition ont grandement influencé les travaux de D-C. North, où nous retrouvons chez ce dernier les mêmes idées exposées. Seulement, il importe



de souligner que la vision de l'institution chez North a été beaucoup travaillée et affinée.

Pour North (1991 & 1994), les institutions sont des contraintes humaines régulant les interactions politiques, économiques et sociales. Elles incluent des règles informelles (coutumes, traditions) et formelles (lois, droits de propriété), visant à instaurer de l'ordre et réduire l'incertitude. Elles influencent les choix, les coûts de transaction et de production, ainsi que la rentabilité économique. Les performances économiques ne sont pas linéaires : ce sont les institutions qui, sur le long terme, déterminent et orientent les changements économiques vers la croissance, la stagnation ou le déclin. Ainsi, il est évident de dire que l'évolution historique est essentielle pour déterminer la trajectoire de chaque processus de développement et de croissance. En d'autres termes, nous nous sommes permis de citer ce qu'écrivait Lawson (1997, p 171)² sur l'importance des institutions et de leur évolution. Pour ce dernier, un objet social tel que le marché ne peut être vu simplement comme une entité fixe sujette au changement, mais plutôt comme un processus dynamique constitué d'interactions répétées. Le changement ne résulte pas d'événements externes, mais fait partie intégrante de la nature même du système, incluant réformes, performance et innovations organisationnelles (réformes, innovations organisationnelles, etc).

b. Les dimensions sociales et anthropologiques de l'eau en Algérie : La question de l'eau dépasse les seuls enjeux climatiques et démographiques, englobant des dimensions stratégiques, économiques et géopolitiques essentielles à l'avenir des sociétés. Au fait, cette problématique n'est, exclusivement, pas liée aux seules contraintes que posent les conditions climatiques et la croissance démographique. Ces dimensions sont cruciales pour définir les mécanismes les plus efficaces de protection et d'utilisation rationnelle de l'eau, garantissant son accès équitable à tous. Toutefois, leur portée va bien au-delà. L'eau est également imbriquée dans des aspects plus profonds, parfois implicites ou fondamentaux, qui doivent être intégrés pour en saisir toute la complexité et la valeur intrinsèque. En tant que ressource vitale, elle occupe une place centrale dans l'avenir des États-nations et du monde entier, influençant les équilibres sociaux, économiques et environnementaux à l'échelle globale.

L'étude des institutions liées à l'eau, en Algérie comme ailleurs, révèle la capacité de chaque société à développer une perception unique de son rapport à cette ressource. Dans notre contexte, les territoires, riches en histoire, offrent une vision diversifiée de l'eau, façonnée par un lien profond avec le territoire, les valeurs sociales et culturelles, ainsi que les croyances et l'éthique qui y sont associées.

Cette perspective renforce d'avantage l'interprétation d'Elinor Ostrom sur les institutions, que nous explorerons plus en détail. Par exemple, les *foggaras* du Sud algérien, préservés depuis des siècles, ont permis aux communautés de s'adapter à un climat aride et de maintenir leur présence dans ces zones désertiques. Cela illustre l'importance de la dimension éthique et anthropologique liée à l'eau et à son territoire. Les populations locales ont su trouver des accords pour résoudre les défis posés par l'aridité, plutôt que de migrer vers des régions plus clémentes. Leurs



décisions, fondées sur un système de valeurs partagées, ne reposent pas uniquement sur des raisonnements scientifiques ou techniques, mais sur une logique de *communs*, que nous approfondirons plus loin. Cependant, l'absence d'une culture et d'une éthique solides autour de l'eau au sein des communautés constitue un frein majeur à l'amélioration des espaces de vie locaux, rendant complexe la réorientation des pratiques et des mentalités vers une gestion durable et une consommation rationnelle de l'eau.

De même, en Kabylie, l'eau a toujours joué un rôle central dans le maintien des liens sociaux et des traditions locales. On dit souvent que la société se raconte à travers l'eau qui la façonne. Ces exemples, comme celui des *foggaras*, montrent que la préservation des cultures et du vivre-ensemble repose sur des systèmes locaux ancrés dans une logique de partage et de gestion collective, bien au-delà des simples considérations techniques.

Comme l'eau revêt d'une importance stratégique et géopolitique pour les États, son partage répond aussi à une autre dimension qui appelle des considérations d'ordre anthropologique et historique propres à l'espace vécu, où l'accès à tous est substantiel à des conflits existants et/ou à des compromissions faites pour en découdre. Pour David MOSSE (Blanchon, 2019), la gestion de l'eau n'est pas qu'une simple affaire de moyens techniques. Les systèmes hydrauliques doivent être analysés dans leur spécificité culturelle, au-delà des modèles économiques et afin de pouvoir révéler la nature des liens sociaux partagés, des valeurs et des symboles que véhiculent la ressource et son rôle dans la constitution des structures de pouvoirs sur un territoire donné et son importance pour tout processus de développement durable.

Toutes ces dimensions évoquées sont pour nous les argumentaires principaux qui président à l'examen des principales thèses mises en avant par Élinor Ostrom et qui portent sur *la gouvernance de communs*.

II. Gouvernance des communs et le pilotage de la performance de bien « Eau » :

Si nous suivons les enseignements de P-A. Samuelson (1954 & 1957), la catégorisation de l'eau peut bien être, à la fois, un bien public de club et un bien commun. D'après J. Stiglitz, les biens collectifs sont définis par le fait que l'extension de leur bénéfice à une personne supplémentaire n'entraîne aucun coût marginal, tandis que l'exclusion de cette personne génère un coût marginal infini. Xavier Greffe (1997) approfondit cette notion en définissant un bien public comme un bien accessible à plusieurs personnes dès qu'il est mis à disposition d'un individu, sans réduire la quantité disponible ni exclure d'autres consommateurs, même en l'absence de paiement. En d'autres termes, un bien public est non rival (sa consommation par un individu n'affecte pas celle des autres) et non excluable (il est difficile d'empêcher quiconque d'y accéder). L'eau, en tant que ressource vitale, incarne cette dualité : elle peut être gérée comme un bien commun (accessible à tous mais vulnérable à la surexploitation) ou comme un bien public de club (où l'accès est régulé pour éviter la dégradation de la ressource).

Dans cette théorie, un bien de club correspond à une catégorie de services dont l'accès est réservé à ceux qui souscrivent un abonnement et/ou s'acquittent d'un droit d'accès. Ces biens sont rivaux³, mais exclusifs⁴ tels que les services publics en



réseaux, les parcs de loisirs privés, etc. en revanche, les biens communs, comme l'eau et l'aire, offrent un accès libre à tous, mais vulnérables à certains effets négatifs générés par le comportement opportuniste de l'homme (le passager clandestin⁵ ou du problème de l'aléa moral⁶) et de ses activités comme la surexploitation ou la dégradation de la ressource. Tous ces enjeux ont été bien approfondis par Ostrom Élinor qui avait mis en avant l'idée pour laquelle l'accès aux biens communs n'est pas toujours garanti. Selon elle, le degré d'efficacité tout processus de gestion de ces ressources dépend amplement des structures de management mises en place, puis par le degré de rivalité (droit d'usage) et/ou d'exclusion (droit d'accès) des services fournis. Qu'est-ce que cela veut bien-sûr dire ?

1. Les grands axes de la gouvernance des Communs d'Élinor Ostrom :

Le point focal de la contribution d'Elinor Ostrom est, en effet, une réponse à la contribution de Garrett Hardin, qui, en 1968, publia une contribution portant sur ce qu'il appela de tragédie des communaux ou des communs. Pour Hardin (1968), les ressources communes ne sont pas inépuisables et leur surconsommation ne peut conduire, en effet, qu'à leur amenuisement, voire leur disparition, même. D'ailleurs, ce n'est qu'en s'insérant dans ce contexte qu'il recommanda soit leur privatisation, en réduisant l'accès aux ressources communes ou la mise en place de mécanismes régulateurs qui émaneraient de la puissance publique, soit leur nationalisation. L'exemple qu'il avait donné est celui d'un pâturage, utilisé comme une ressource commune entre plusieurs éleveurs. Partant du principe que le pâturage est un commun bénéfique pour la communauté des éleveurs qui le partagent, l'augmentation de la taille du cheptel par un éleveur entraîne systématiquement des coûts élevés que la communauté devra supporter de fait, tandis que les bénéfices vont à celui qui a pris cette décision. Cette situation incitera davantage les autres à faire de même. Ce jeu individualiste (comportements opportunistes ou de passagers clandestins) qui s'apparente au dilemme du prisonnier pouvant impacter négativement la dimension durable des biens communs.

Pour saisir le sens des communs, il faut tout d'abord les définir et les situer dans leur contexte spatio-temporel. Pour Benjamin Coriat (2015), il s'agit, au fait, d'un simple retour des communs, dans la mesure où ils ne sont pas nouveaux car ils remontent à loin dans l'histoire humaine. Selon lui, il n'y a pas de définition meilleure des biens communs que celle avancée par Élinor Ostrom. Tout d'abord, un bien commun n'est pas seulement un bien que nous définissons à partir de caractéristiques intrinsèques, comme posées plus-haut, mais en intégrant des dimensions aussi profondes, telles que celles qui ont trait à leur espace, aux spécificités socio-culturelles et ethniques des groupes sociaux et, enfin, aux considérations parfois géopolitiques dépassant le cadre national des communs. L'idée d'Ostrom part du postulat qu'une bonne gouvernance des communs nécessite une coordination forte et effective entre les différentes parties prenantes. L'objectif étant de trouver les solutions idoines pour chaque situation pouvant affecter la disponibilité et même la qualité de la ressource ; cette coordination de groupe est mesurée sur la base de trois (03) principales variables, à savoir : la réputation, la confiance et la réciprocité (Bravo, G., & Marelli, B. 2008).



Sur un autre plan, il est important de savoir que dans la théorie des communs, l'on insiste souvent sur deux aspects majeurs : la dimension juridique qui doit être prise en compte dans la définition de la propriété et du droit d'accès aux « Commons-pool ressources/ CPR », et la dimension institutionnelle des communs qui devra traiter de la question de la coordination. À partir de là, il devient alors possible de donner une autre définition des communs qui seraient assimilés à des institutions constituées d'un ensemble d'idées et de règles pouvant garantir leur bonne gouvernance. Pour E. Ostrom, les communs sont des institutions⁷. Pour elle, ces dernières peuvent être définies comme des règles opérationnelles, qui définissent : **(a)** qui peut prendre des décisions ? ; **(b)** quelles actions sont autorisées ou interdites ? ; **(c)** quelles sont les procédures à suivre, les informations à partager ou à retenir, et les récompenses attribuées en fonction des actions des individus (Jourdain, 2023). Par extension, il s'avère que la question des communs est une application d'un certain nombre de principes que nous retrouvons chez les tenants du courant néo-institutionnaliste et qui sont appliqués à des domaines variés, touchant à la fois aux relations sociales, à l'idéologie de l'Etat et à la nature même des biens en question.

Dans un article coécrit avec Ostrom. V (1977), Elinor Ostrom avait remis en cause le caractère absolu des critères de rivalité et d'exclusion. Elle proposa alors une catégorisation plus nuancée, basée de ces attributs (élevés, moyens, faibles). La raison était que le degré de rivalité, à titre d'exemple, n'était pas le même pour les biens classés dans une catégorie quelconque⁸. Ostrom (2010) propose de reclasser les biens intermédiaires (entre publics et privés) en introduisant le critère de soustraction d'usage, afin de mieux comprendre leur gestion et choisir la gouvernance et la structure les plus adaptées. Cela répond à la variabilité des degrés de rivalité entre ces biens.

Tableau n° 01 : La matrice des biens dans l'approche d'Elinor Ostrom, adaptée au domaine de l'eau

		Possibilité de soustraction d'usage	
		Élevée (<i>Hight</i>)	Faible (<i>Low</i>)
Difficulté d'exclusion des bénéficiaires potentiels	Élevée (<i>Hight</i>)	Ressources communes/ <i>Common-pool</i> ressources : bassins versants, rivières, systèmes d'irrigation, etc.	Biens publics/ <i>Public goods</i> : eaux de mer, nappes souterraines, réserves naturelles, etc.
	Faible (<i>Low</i>)	Les privés/ <i>Private goods</i> : puits, sources & réserves individuelles	Bien d'usage/ <i>Toll goods</i> : eau du robinet ; eau de bouteille,

Source: Sur la base de l'article d'**OSTROM, E. (2010)**. Op. Citée. P 645

Les critères définissant un bien commun sont établis pour répondre à un objectif précis : la gestion de la rareté et de la durabilité de la ressource. Parmi les caractéristiques essentielles des biens communs, on retrouve notamment les éléments suivants : **(a)** la ressource doit être partagée et sa production est souvent décentralisée ; **(b)** l'usage de la ressource doit répondre à une logique et se conformer aux règles communes dictées par la communauté ou la collectivité, dans la mesure où sa disponibilité pour une personne ne prive pas les autres et ne minimise pas son usage pour les générations futures ; et, enfin, **(c)** les biens communs ne peuvent exister sans



un processus de partage, c'est-à-dire sans la coopération et l'interconnexion entre les divers groupes sociaux ou parties prenantes impliquées dans leur gestion..

Au-delà de l'État et du marché, les groupements d'intérêt commun sont également capables de mettre en place, à l'échelle locale, leurs propres systèmes de gouvernance (autogestion) pour faire face aux défis posés par la pénurie de ressources communes. Les systèmes de gestion autonomes, comme ceux observés dans l'espace kabyle, en sont des exemples emblématiques.

La création d'unité de gestion sociale et solidaire des ressources communes est vue comme une panacée dans ces espaces pour pallier à la déficience de l'offre publique. Ces initiatives sont également considérées comme des communs, car, selon E. Ostrom, les communs ne se limitent pas aux biens, mais comprennent également les modalités de leurs par la mise en place de structures de gouvernance hybrides.

En développant sa théorie, Elinor Ostrom avait initialement posé le concept d'autogestion qui deviendra, par la suite, de polycentrique⁹. Dans la première conception, Ostrom s'est simplement concentrée sur la capacité des communautés locales à prendre en charge leurs propres ressources sans recourir ni au marché, ni à l'État. Pour elle, il est important de trouver une structure intermédiaire pouvant pallier aux défaillances des deux institutions précitées, en mettant un système de gestion fondé sur un ensemble de règles fondamentales à respecter et à ne surtout pas transgresser ; tout devra reposer sur la capacité d'adhésion des parties prenantes à ajuster leurs besoins en cas de situations conflictuelles pouvant émerger de n'importe quelle situation (climatique, notamment). Seulement, cette vision est restée limitée en raison de son cantonnement dans l'espace local qui ne prenait guère la dimension universelle et même régionale de certaines ressources.

S'agissant de la gestion de la ressource en eau, l'ensemble des mesures, pilotées par des institutions, vise à renforcer les capacités internes de la chaîne de valeur de l'eau. L'objectif est de répondre aux besoins des usagers-consommateurs tout en rationalisant son utilisation, afin de préserver la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins. Dans ce contexte, une régulation, tant en termes d'accès que d'utilisation, doit être mise en place par les acteurs qui partagent cette ressource commune.

De plus, la coordination, qui suggère la solidarité et la résilience face aux défis que posent les biens communs, doit être encadrée dans les valeurs spécifiques du groupement communautaire homogène ; Et ce, en tenant compte de leur culture, identité, histoire et destins communs qu'ils partagent. D'ailleurs, le ministère algérien des ressources en eau avait incité les agriculteurs à se constituer en groupe pour se mettre d'accord sur la gestion collective des retenues collinaires.

Dans le décret exécutif n° 20-274 du 18 Décembre 2020 (JORADP n° 59 ; Art 09 ; p 06), est écrit ceci : « ... Cette coopérative agricole peut notamment concerner : [...] La gestion et l'exploitation des ouvrages de mobilisation de la ressource en eau (retenues collinaires et forages collectifs) y compris les petits périmètres collectifs et les aires d'irrigation [...] ». Sur un autre plan, nous pouvons également souligner que l'Agence nationale de la gestion intégrée de l'eau (AGIRE) est cette super-institution qui consacre, en elle, la mission principale de la protection de la propriété publique



de la ressource en eau en Algérie et de sa sauvegarde. Elle est en phase avec toutes lois fondamentales du pays ; et ce, depuis celle de 1976.

2. Le pilotage stratégique de la performance publique :

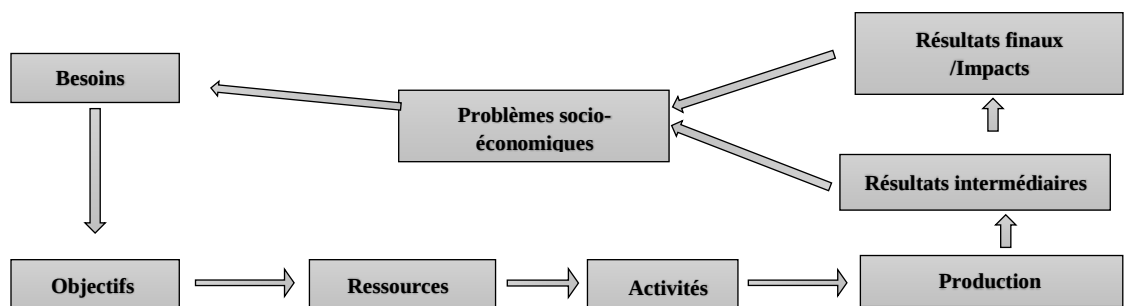
Afin de pouvoir analyser, en bonne et due forme, la gouvernance de ce bien public, la théorie des parties prenantes met l'accent sur la participation des acteurs concernés et la coordination de leurs actions pour garantir une gestion efficace et pérenne. Cela passe par la création d'institutions adaptées, visant à préserver l'usage de l'eau et à l'intégrer dans une optique de préservation durable. L'objectif est de ne pas compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins. Cependant, un défi de taille persiste : surmonter les contraintes actuelles, notamment les lacunes réglementaires et institutionnelles accumulées au fil des années en raison de mesures insuffisantes ou inadaptées. Ainsi, la question de la stabilité institutionnelle est vue comme étant cette première condition pour relever les défis actuels et renforcer l'efficacité des actions publiques ; une efficacité qu'on exprime souvent par les impacts ou les incidences attendues ou générées après évaluation ex-post. C'est à partir de là, d'ailleurs, que nous pensons à mettre en place cet outil principal qui consiste à mesurer la performance publique en coûts-avantage.

Suivant la logique du modèle paradigmatique dit du nouveau management public (NMP), la performance n'est pas seulement exprimée en fonction des considérations budgétaires et financières, mais bien plus.

Le pilotage de la performance au sein des institutions publiques se décline sur une analyse triptyque touchant à une perspective logique qui analyse le processus de l'action publique depuis la manifestation des besoins jusqu'aux études d'impacts pouvant permettre aux institutions publiques d'apporter les ajustements nécessaires quant à la réalisation des politiques publiques. Cette analyse met en évidence les moyens, les résultats et surtout l'impact.

En effet, il faut savoir que ce dernier, dans cette approche, est considéré comme étant un des éléments clés de la performance ; car, contrairement au secteur privé, le public intègre les différents éléments caractéristiques de la dimension sociale : Intérêt général, cohésion et équité sociale.

Figure n° 01 : Le dispositif du pilotage de la performance selon Pollitt et Bouckaert (modèle de 2004)



Source : CARASSUS, D., FAVOREU, C., GARDEY, D., & MAUREL, C. (2011). La caractérisation et la définition de la performance publique : une application aux collectivités locales. Colloque de l'Association Internationale de Recherche en Management Public, Versailles (Fr). P 04.



Le pilotage de la performance dans le secteur public repose sur un processus d'évaluation visant à mesurer la qualité des services fournis par les institutions et leur capacité à répondre aux défis auxquels elles font face. Cela implique d'analyser la pertinence des politiques et actions publiques, d'assurer l'alignement des objectifs avec les initiatives de développement, et d'optimiser l'efficacité des ressources mobilisées pour générer des impacts significatifs, créant ainsi des opportunités de rendements positifs.

À dire vrai, cette évaluation ne vise pas seulement la réduction des coûts des décisions publiques, mais aussi à quantifier le résultat financier et ce qui a été économisé. En d'autres termes et étant donné que l'action est souvent en direction de la collectivité, cette performance tente à identifier la valeur ajoutée sociétale et les différents besoins manifestés ; et, la dimension comptable à elle seule est insuffisante comme paramètre d'évaluation, car il existe d'autres instruments qui ne sont pas quantifiables et qui doivent être pris en considération. À titre d'illustration, nous pouvons mettre en avant l'exemple de la qualité du service de l'eau attendue par l'utilisateur client : pour lui la qualité est un aspect multidimensionnel qui tient compte de la qualité du produit lui-même et de la prestation du service perçue¹⁰.

Dans le domaine des politiques publiques, nous pouvons également parler de cohérence externe d'une action par rapport à d'autres qui ont un lien avec le problème à résoudre (le secteur des travaux publics et celui de l'environnement, par exemple) ; comme, nous pouvons parler de la cohérence interne qui nous renvoie au degré de la pertinence des moyens (les ressources) quant aux résultats opérationnels ou spécifiques obtenus. Pour ce faire, il est exigé la mise en place d'un système d'évaluation comparée entre les objectifs et les besoins réellement manifestés. Cette approche vise à augmenter l'utilité publique et donc l'impact positif de ce qui est attendu par la mise en place d'une telle action, sans même ignorer les externalités à supporter en parallèle.

Dans les faits, cette cohérence est souvent perçue comme un fait problématique dans la sphère publique pour cause des faibles indices de coordination des actions entre les différents services et/ou unités. Cette thèse peut être renforcée également par le manque d'autonomie de décision au plus bas niveau (opérationnel) qui continue à être tributaire du niveau stratégique. Or, comme nous l'avons fréquemment souligné dans ce manuscrit, le niveau de tutelle est souvent marqué par des considérations politiques qui, dans certains cas, agissent comme un « voile d'ignorance ». Cette influence peut entraver l'efficacité des actions à déployer, compromettant ainsi la réalisation des objectifs fixés.

Étant donné la nature spécifique des activités du secteur public, qui se distinguent par leur fonctionnement et leur organisation de ceux du secteur privé, il est essentiel de souligner que toute démarche de pilotage doit reposer sur : la sélection d'indicateurs pertinents pour évaluer l'action publique, en particulier dans le domaine de l'eau. Parmi les outils dont l'usage est parfois rendu universel, dans ce cas de figure, nous avons : le tableau de bords de Norton et Kaplan, adapté aux exigences des activités de missions d'intérêt générale ; et, l'analyse coûts-avantage,



utile pour mesurer l'intensité des outcomes (effets externes) de toute action publique¹¹.

3. La production de la valeur publique :

Comme montré plus haut, dans la figure 01, l'objectif de chaque action publique doit produire un impact quelconque. Ces impacts peuvent aussi avoir des incidences sur des valeurs publiques existantes ou produites, en vue d'améliorer la qualité de vie des citoyens et leur assurant un traitement équitable.

Si nous voulions mieux expliciter cette notion de gouvernance de l'eau et comprendre ce qu'elle véhicule comme sens, tant sur le plan théorique que pratique, nous devrions l'insérer dans l'analyse des actions publiques ; une analyse qui devrait, en principe, se focaliser sur deux concepts essentiels intimement liés, à savoir : l'instrumentation de l'action publique et la/les valeurs publiques.

Dans la littérature afférente au domaine de l'économie publique, il existe un bon nombre d'analyses portées sur ce thème, nous avons opté d'évoquer les principales analyses les plus importantes, à savoir celles de MOORE. M-H (1995) et celle de Barry BOZEMANE (2007). Pour ce dernier (2007 ; p 12), la valeur publique fait référence à l'intérêt public qui est défini comme étant un ensemble de résultats pouvant servir à long terme le bien-être collectif d'une communauté de personnes, appelée : **public** vivant en société. Dans ce cas de figure, l'accent est mis sur les résultats des politiques et actions spécifiques qui les produisent. Ce concept est en constante évolution et son interprétation varie d'un lieu à l'autre, influencée par les spécificités des territoires et des institutions locales, telles que les lois, les systèmes économiques et sociaux, la culture, l'histoire, ainsi que les aspects ethniques, moraux et religieux. L'auteur (2006 ; p 13) explique que l'intérêt public, changeant et influencé par le contexte, met en avant l'importance de l'apprentissage et de l'expérience pour saisir ce qui est attendu comme valeur à produire, afin de faire en sorte que l'intérêt public s'oriente vers un « idéalisme pragmatique ». Ce dernier consiste à garder à l'esprit un idéal d'intérêt public, sans contenu spécifique, et de s'y rapprocher en le rendant plus concret. Au fur et à mesure que l'on se rapproche, l'objectif étant que les usagers-consommateurs puissent évoluer dans un espace commun où des valeurs publiques sont partagées comme des biens communs. Ces biens, représentant l'intérêt commun, regroupent toutes les valeurs capables de créer une acceptation collective sur principes fondamentaux qui président à l'optimisation des processus de management des organisations publiques. Selon Bozeman (2006), la création de valeur publique repose sur trois éléments essentiels : elle doit apporter un bénéfice concret aux usagers et à la collectivité, être perçue comme légitime par ces derniers, et être réalisable sur les plans opérationnel et administratif. Principalement, la valeur publique peut sous-tendre le résultat de l'action publique, justifiant une telle ou telle politique publique devant répondre aux attentes des parties prenantes d'une organisation.

En construisant son idée, en disant que l'objectif d'une organisation publique doit créer de la valeur publique tout comme le privé produit la sienne. Pour appuyer son raisonnement et ses principales thèses, l'auteur avait introduit le concept du « triangle stratégique », basé sur trois hypothèses essentielles (MOORE, 1995). Son



objectif était d'aider les managers publics à prendre des décisions efficaces et concevoir des politiques publiques, dont: **(a)** l'objectif est d'initier des actions générant de la valeur publique à faibles coûts, tant en argent qu'en autorité ; **(b)** la finalité est soutenue politiquement et légalement, suscitant ou non l'intérêt des usagers et impliquant une responsabilité vis-à-vis des autorités compétentes ; **(c)** la valeur publique doit être réalisable sur les plans administratif et opérationnel.

Ce modèle, inspiré du management stratégique des organisations, incarne une approche adaptée aux transformations du secteur public. Il repose sur trois axes principaux : **(a)** la définition des missions et objectifs globaux de l'organisation ; **(b)** l'identification des sources de soutien et de légitimité pour renforcer l'action publique ; et **(c)** la clarification de la structure organisationnelle nécessaire pour atteindre ces objectifs. Ainsi, dans l'élaboration de sa stratégie, le manager public doit veiller à aligner ces éléments de manière cohérente avec les hypothèses fondamentales qui sous-tendent le triangle stratégique. Cette démarche permet d'assurer une gestion efficace et alignée sur les priorités institutionnelles et sociétales.

En évoquant cet élément fondamental, même si nous ne lui avons pas donné l'importance qu'elle mérite, il importe de dire que la valeur publique porte en elle une lecture extraordinaire de la manière avec laquelle sont conçues ou doivent l'être les politiques et les actions publiques ; ceci ne peut être fait que par la mise en place des outils d'évaluation, qu'on appelle d'instrumentation de l'action publique. L'objectif et le point focal de cette instrumentation consiste à renforcer les outils devant permettre à la structure de gouvernance, de pouvoir ou même sociale de parvenir à l'établissement d'une sorte d'une société établie autour d'un pacte socio-économique durable, dont les effets devront refléter les attentes d'un ensemble composé d'institutions. Cette démarche doit porter, essentiellement, sur un processus d'évaluation complexe qui comprend une évaluation : **(a)** des moyens (infrastructures, finances, technologies, recherche & développement, formation etc) ; **(b)** du processus (la production) ; **(c)** du résultat (la prestation) ; **(d)** des effets externes engendrés (impact).

Conclusion :

À travers l'étude des communs, de la valeur publique et des institutions, notre approche a permis une compréhension approfondie du contexte algérien, en général, et des enjeux liés à l'eau, en particulier. En s'inspirant des travaux d'Elinor Ostrom, il est évident que la notion de communs est profondément ancrée en Algérie. Son rôle dans la gestion des défis publics mérite une attention particulière. En effet, la réussite de tout processus de développement stratégique dépend d'une gestion adéquate des institutions, comme nous l'avons souligné précédemment. Cela se reflète notamment dans des exemples tels que les *foggaras* dans le Sud et les comités de villages en Kabylie. Cependant, nous avons également mis en lumière les défis liés à l'instabilité des institutions de l'eau et à l'évolution, bien que positive, de la réglementation, qui aurait dû être initiée plus tôt, en raison de l'absence de planification, de l'instabilité politique et de la bureaucratie.



Les principales thèses des théories mobilisées trouvent, également, une justification claire dans cette étude. La politique de l'eau en Algérie illustre parfaitement ces concepts. À titre d'illustration, la mobilisation et le transfert de la ressource en eau d'une région à une autre (comme l'alimentation d'Alger à partir du barrage de Taksebt à Tizi-Ouzou, ou l'approvisionnement du Sud de Tizi-Ouzou à partir du barrage de Koudiet-Acerdoune à Bouira) reflètent une logique de gouvernance des communs, fondée sur des valeurs telles que la solidarité, la subsidiarité et la participation.

Au final, certains pourraient estimer que cette contribution s'est trop concentrée sur les dimensions institutionnelle et sociale. Cette orientation est délibérée, car nous considérons que la stabilité institutionnelle et réglementaire, ainsi que la préservation des valeurs communes, sont des facteurs clés pour surmonter les crises et éviter les tensions politiques susceptibles de perturber l'équilibre des structures et du système de valeurs publiques de notre société. En effet, la gouvernance des communs constitue un cadre conceptuel central, s'inscrivant dans l'école néo-institutionnelle. Ce système intègre les analyses approfondies d'Elinor Ostrom, qui explorent des aspects essentiels tels que les droits de propriété, d'usage et d'accès aux ressources communes. Il englobe également les structures de gouvernance hybrides, développées par Williamson dans ses travaux sur les coûts de transaction, ainsi que la problématique des institutions et de leur environnement, offrant ainsi une vision holistique de la gestion des ressources partagées.

Cependant, il ne faut pas perdre de vue que chaque réforme introduite doit transformant la culture organisationnelle des structures de gouvernance adaptées ; cette transition a permis une plus grande flexibilité, une responsabilisation accrue et une répartition des tâches mieux adaptée aux réalités locales. Ces changements s'alignent sur les principes du nouveau management public, qui prône une gestion efficace des processus décisionnels, une capacité d'adaptation renforcée et une meilleure cohésion interne des structures organisationnelles. Ce paradigme prend en compte deux aspects fondamentaux : la nature de l'État et les caractéristiques institutionnelles de notre société, ancrées dans l'histoire, la culture et les valeurs communes propres à chaque espace.

Références bibliographiques :

- BLANCHON, D. (2019). Géopolitique de l'eau: Entre conflits et coopérations (Ed- Le Cavalier Bleu). P 13.
- BOZEMAN. B (2007). Public value and Public Interest: Counterbalancing economic individualism. Georgetown University press. Washington D.C
- COMMONS, J-R (1931). Institutional Economics. The American Economic Review, 21, 648-657. <http://www.jstor.org/stable/495>
- DAVIS, L-E, & NORTH, D-C (1971). Institutional Change and American Economic.
- GREFFE. X (1997, 2e-éd). Économie des politiques publiques (Dalloz- éd.).



- HADDADI, L., & TITOCHE, R. (2021). L'économie sociale et solidaire un levier pour le développement local et l'amélioration du bien-être des citoyens: cas du village de TAZROUT (Assif-El-Hammam) dans la wilaya de Bejaia. In La Revue Economie & Développement -, 09(01). <https://asjp.cerist.dz/en/downArticle/299/9/1/162373>
- HALPERN, C., LASCOUMES, P., & LE GALÈS, P. (2014). L'instrumentation et ses effets débats et mises en perspective théoriques (Presses de Sces-Po Ed.).
- JOURDAIN. É (2023). Au-delà du marché et de l'État? Elinor Ostrom et l'institution des communs. Revue du MAUSS (1), 37-52. doi: <https://hal.science/hal-04565493v1>
- MENARD. C (2004). L'économie des organisations (La Découverte- Ed.).
- MOORE, M.-H. (1995). Creating Public Value: Strategic Management in Government (Harvard University Press Ed.). 420 pages.
- NORTH, D-C (2005). Le processus du développement économique. Éd-Organisation. Paris. PP 21-23
- NORTH. D-C (1991). Institutions. In *The Journal of Economic Perspectives*, 5, 97-112.
- NORTH. D-C (1994). Economic performance through time. In *The American Economic Review*, 84, P 360
- OSTROM, V., & OSTROM, E. (1977). Public Goods and Public Choices. In *Alternatives for Delivering Public Services Toward Improved Performance*. PP 7-49
- OSTROM, E. (2010). Beyond Markets and States: Polycentric Governance of Complex Economic Systems. In *American Economic Review*, 100(03). <https://www.jstor.org/stable/27871226>
- VERCUEIL, J. (2003). Institutionnalisme et évolutionnisme sont-ils complémentaires ? La transition comme mise à l'épreuve. In la revue *Économie et institutions*, (3). DOI: <https://doi.org/10.4000/ei.752> PP 76-77.

Renvois :

- ¹ Avec la mise en place de ces 11 nouvelles stations, la quote-part de l'eau dessalée dans l'offre nationale de l'eau atteindra les 42% à la fin de l'année 2025 et 60% à l'horizon de 2030.
- ² Cité par VERCUEIL, J. (2003).
- ³ Leur utilisation par une personne n'en réduit pas la disponibilité pour les autres
- ⁴ Seuls les contributeurs y ont accès.
- ⁵ Par exemple, un individu peut profiter d'une ressource commune sans contribuer à sa préservation, ce compromet sa durabilité.
- ⁶ D'ailleurs, ces comportements opportunistes sont ceux qui constituent la contrainte principale pour l'avancement de la plupart des projets d'utilité publique en Algérie. Prenant le cas de la construction d'un barrage ou d'une autoroute où les riverains bloquent la réalisation, si un système d'indemnités n'est pas mis en place ou d'opportunité d'emploi ne leur ai pas offerte. Ici on pose la question de la délimitation des droits (d'expropriation, d'usage, d'accès, etc) ainsi posés par Elinor Ostrom dans l'ensemble de ses travaux.
- ⁷ À travers la mise en avant de cette notion d'institutions, Ostrom avait tenter d'expliquer les



- rapports existants entre les unités sociales et les ressources communes, partagée par le plus grand nombre, comme c'est le cas des ressources en eau
- ⁸ Pour faire comprendre sa logique, Ostrom. E avait pris l'exemple d'une rivière et d'une forêt qui sont toutes les deux des ressources communes, mais elles sont différentes si l'on se penche sur la mobilité des unités de ressources produites, la facilité de mesure, l'échelle de régénération et bien d'autres attributs comme l'étendue du territoire et du nombre d'utilisateurs. L'autre exemple donnée concerne celui de la production de l'eau, où tout le monde semble être préoccupé par la surexploitation d'une ressource commune et du problème de réalimentation et de pollution des nappes phréatiques.
- ⁹ Selon Ostrom, ce polycentrisme est la clé de réussite de la gouvernance des communs, et non pas l'agence publique dite d'unique ou d'un groupe d'acteurs en particulier ; c'est une pluralité variable, prise dans son ensemble, selon le milieu qui est à prendre en compte et à construire en parallèle. Cette approche met en valeur la gestion de proximité, en se focalisant sur des principes de connaissance spatiale, de coordination des actions et de bien-être collectif. Il y a cette appropriation des ressources par une entité d'institution qui agit pour leur préservation.
- ¹⁰ Taux de couverture, fréquence des interruptions, ampleur des pertes, problématique des raccordements illégaux, gestion du débit et des variations de dénivelé, accessibilité en fonction du relief, gestion de la rareté des ressources, renforcement des capacités de l'entreprise, délais d'intervention sur les réseaux, etc.
- ¹¹ Ainsi, pour construire un barrage, il n'y a pas que le volet financier qui est à prendre en considération, ni même celui des aspects techniques liées au choix du site ; mais, il va falloir prendre en considération le coût social engendrée par les nouveaux tracés routiers et surtout l'impact sur la santé publique, en prenant en considération l'augmentation probable des maladies respiratoires dues au taux d'humidité élevée.